

ABONNEMENT.

Saumur :—
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

30 Août 1883.

LA MORT DU ROI

M. le marquis de Dreux-Brézé a reçu la
 dépêche suivante :

« Klein-Wolkersdorf, 28 août, 6 h. soir.

» M. le comte de Chambord est depuis
 dimanche exposé dans une chapelle ardente.
 Rien ne peut rendre la majesté et la gran-
 deur de cette noble figure dont la mort a
 respecté les traits.

» L'affluence est énorme autour du lit
 funèbre.

» Il est arrivé des députations et des
 adresses de toutes les villes ou châteaux où
 Monseigneur a résidé en Autriche.

» Plusieurs membres de la famille impé-
 riale sont déjà venus apporter leurs doulou-
 reux hommages. L'Empereur a désigné l'ar-
 chiduc Charles-Louis, l'aîné de ses frères,
 pour le représenter à la cérémonie qui aura
 lieu ici samedi, et l'archiduc Louis-Victor,
 son second fils, pour le représenter aux fu-
 nérailles à Goritz, le 3 septembre.

» Comte de BLACAS. »

Quelques officiers ont demandé des per-
 missions pour se rendre à Frohsdorf; il n'a
 été pris aucune décision générale à cet
 égard. Quant à ceux de ces officiers qui as-
 sistent aux grandes manœuvres, ils ne se-
 ront pas autorisés à les quitter; pour les au-
 tres, s'ils se rendent à Frohsdorf, il est bien
 entendu qu'ils ne pourront assister aux
 obsèques qu'en tenue civile et individuelle-
 ment.

(Temps.)

Vienne, 28 août.

M. le comte de Paris et son fils aîné, S.
 A. R. le duc d'Orléans, LL. AA. RR. le duc
 de Nemours, le prince de Joinville et le duc
 d'Alençon, avec les personnes de leur suite,

sont arrivés ici ce matin et sont descendus à
 l'Hôtel Impérial. Les princes ont pris le train
 de 4 h. 30 pour se rendre à Frohsdorf par
 Neustadt, où ils sont arrivés à 2 heures 40.

Les voitures du château attendaient les
 princes d'Orléans à leur arrivée à la gare.

MM. de Blacas, de Monti, de Raincourt et
 de Foresta, à la tête de la maison de M. le
 comte de Chambord, ont reçu les princes à
 leur entrée au château.

Les princes ont visité la chapelle ardente
 et sont restés dix minutes en prières devant
 le corps. Ils étaient très-émus.

Ils sont montés ensuite aux salons du
 premier étage, où étaient réunis la duchesse
 de Madrid, la duchesse de Toscane, la com-
 tesse de Bardi et plusieurs princes et ar-
 chiducs.

Les princes ont passé là une demi-heure
 avec ces personnages.

La comtesse de Chambord, accablée de
 douleur et de fatigue, n'a pas pu les recevoir.

Don Carlos, malade d'un refroidissement,
 est allé à Graz: il reviendra pour assister
 aux obsèques à Goritz.

M^r le duc de Chartres sera ici demain et
 M^r le duc d'Aumale après-demain.

L'affluence des pieux visiteurs à la rési-
 dence royale est telle qu'il a fallu former des
 trains spéciaux.

Depuis hier, une foule ininterrompue se
 succède dans la chapelle ardente où repose
 Monseigneur: la sincère douleur et le re-
 cueillement de tous sont profondément tou-
 chants.

A côté du drapeau blanc étendu au-des-
 sus de la tête du défunt, on a placé, suivant
 le désir que M. le comte de Chambord avait
 exprimé le mois dernier au général de Cha-
 rrette un glorieux souvenir, le drapeau des Vo-
 lontaires de 1870, percé de balles alleman-
 des et teint du sang de nombreux enfants de
 la France.

Le catafalque royal disparaît presque
 sous l'accumulation des fleurs et bouquets
 que déposent les visiteurs ou qui arrivent
 de tous côtés. Des couronnes magnifiques
 ont été déposées autour du lit mortuaire au
 nom de LL. MM. l'empereur et l'impératrice

d'Autriche et des membres de la famille impé-
 riale.

Tous les archiducs et archiduchesses
 sont déjà à Frohsdorf, ainsi que S. M. le
 roi François II de Naples, le grand duc Fer-
 dinand IV de Toscane et la grande duchesse
 Alice.

On s'occupe toujours avec activité des
 multiples préparatifs en vue des funérailles
 du Roi. Madame ne se rendra pas à Goritz
 pour la douloureuse cérémonie de lundi.
 S. M. l'empereur d'Autriche se fera re-
 présenter par son frère, l'archiduc Charles-
 Louis.

Un premier service sera célébré dans le
 chapelle du château, samedi matin.

Le train funèbre transportant la dépouille
 du Roi arrivera en gare de Goritz, lundi
 matin, 3 septembre, vers sept heures et
 demie. Un peu avant huit heures et demie,
 le cortège se mettra en marche vers la ca-
 thédrale, où la cérémonie commencera à
 neuf heures.

Chronique générale.

L'article de la *Gazette de Berlin*, que nous
 avons publié hier, inspire à l'*Union* les ré-
 flexions suivantes :

« On remarquera, dit notre confrère, que
 dans cet article le journal allemand raisonne
 froidement et examine les diverses éven-
 tualités qui peuvent amener des complica-
 tions.

» Celle qu'il indique en premier lieu com-
 me la plus importante, est « la tendance ré-
 volutionnaire » de notre gouvernement au
 dehors. Il rappelle les encouragements
 donnés par la presse républicaine à la révo-
 lution espagnole, et la connivence de beau-
 coup de nos notabilités politiques « avec les
 républicains d'Italie ».

» Ce sont là, en effet, deux manifestations
 de nature à éveiller les méfiances des mo-
 narchies européennes, qui n'entendent pas
 céder la place à la République.

» Si jadis M. Gambetta, pour rassurer
 l'étranger, déclarait qu'il « ne voyageait pas
 pour l'exportation », ses amis n'ont pas
 gardé la même réserve; et nous constatons
 qu'au dehors on a noté exactement toutes
 leurs démonstrations qu'ils croyaient devoir
 passer inaperçues, mais qui sont aujour-
 d'hui relevées comme des griefs.

» Ils peuvent voir qu'on ne lance pas im-
 punément « des défis aux rois et aux empe-
 reurs au nom des peuples ». — Les rois et
 les empereurs ont entendu ce langage, ils ne
 l'oublient pas, et comme ils n'ont sans doute
 aucun goût pour l'exil ou l'échafaud, ils
 prennent leurs mesures pour conjurer cette
 perspective peu tentante.

» Les gloires et les bienfaits de la Répu-
 blique peuvent séduire les Ferry, les Chal-
 lemel-Lacour et consorts; mais leurs dithy-
 rambes, gobés par les sots, ont trouvé jus-
 qu'ici les têtes couronnées assez rebelles à
 l'enthousiasme. « Les rois et les empereurs »
 savent à quoi s'en tenir sur le sort qu'on
 rêve pour eux.

» La *Gazette nationale* semble ne pas
 craindre beaucoup l'intervention de la Rus-
 sie: elle a malheureusement raison. Quel-
 que soient les sympathies latentes de la
 Russie pour la France, l'empereur Alexan-
 dre III ne peut oublier que son père a été
 insulté au Palais de justice par un illustre
 républicain français, et que certains jour-
 naux français ont osé excuser, sinon ap-
 plaudir, le crime des nihilistes. Nous le di-
 sons la honte au front, les feuilles radicales,
 sans patriotisme ni pudeur, ne se souve-
 naient plus que l'Empereur assassiné était
 généreusement intervenu en 1875 pour nous
 éviter une nouvelle invasion.

» Il y a dans cet article de la *Gazette na-
 tionale* un passage profondément vrai que
 nous engageons les ministres et la presse à
 méditer, c'est celui-ci: « On dira que, offi-
 ciellement, le gouvernement français reste
 étranger à toutes ces menées. Mais, de la
 façon dont est organisé le parti républicain
 en France, on ne saurait jamais préciser où
 commence le gouvernement, où il finit. Or,
 c'est dans ce milieu intermédiaire que se

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La majorité de M^{lle} Bridot

Ce ne fut pas la comtesse qui répondit, ce fut
 Thérèse.

— Non ! s'écria-t-elle avec un élan de désespoir,
 avec une amère et déchirante incrédulité, non, car
 vous n'avez plus votre père !

— Mon père ! dit en tressaillant Raymond.

— Mon mari ! dit la comtesse, qui, devenue
 très-pâle, porta la main à son cœur.

— Ah ! vous voyez bien, fit M^{lle} Bridot, vos
 chevaleresques générosités ne m'en imposent pas.
 Je comprends enfin les motifs de votre refus. Il est
 des choses qui ne se réparent jamais !

Ce mot, cet arrêt fut inopinément répété, par
 une voix vibrante d'indignation et de colère.

Un homme, un furieux, l'œil flamboyant, la face
 convulsive, le geste plein de menaces, était debout
 sur le seuil.

Raymond et sa mère, mus par un même senti-
 ment de terreur, se précipitèrent au-devant de lui.

— Bouquaille ! que venez-vous faire ici ?... Que
 prétendez-vous ?...

Mais lui, tout en maintenant son droit, les écar-

tant d'un geste respectueux :

— Oh ! dit-il, monsieur Raymond, madame la
 comtesse, je ne suis qu'à mon devoir, et me ferai
 tuer de grand cœur pour vous... Mais laissez plus
 longtemps sous mon toit la fille de celui qui m'a
 fait tant de mal ! la fille du voleur et de l'assassin !

— Bouquaille ! voulurent interrompre la mère
 et son fils.

Mais Thérèse :

— Laissez, laissez-le parler; s'il a souffert, c'est
 son droit. C'est mon devoir de l'entendre... et qui
 sait ? vous qui vous y connaissez en fait de renon-
 cement et de sacrifice... qui sait si, en cherchant
 jusqu'à l'impossible, je ne trouverai pas un moyen
 de lui rendre ce qu'il a perdu ?

— Ce que j'ai perdu ? répliqua Bouquaille, dont
 toute la colère se fondit soudainement en larmes,
 ce que j'ai perdu : mais c'est mon fils, mon fils
 unique, un beau gars de vingt ans ! A la sueur de
 mon front, sou par sou, j'avais mis deux mille
 francs de côté pour lui acheter un homme. Cet
 argent-là, j'avais été assez fou pour le placer chez
 M. Bridot. Oh ! ce n'est pas des centaines de mille
 francs et des châteaux que j'allais réclamer à Paris,
 il y a sept ans de cela; c'était la vie de mon
 enfant ! N'ayant plus de quoi, il a dû partir comme
 soldat, et les Autrichiens me l'ont tué. Avec tous
 vos millions, mademoiselle Bridot, pouvez-vous me
 le rendre ? pouvez-vous me rendre tant seulement

son cadavre, qui est resté là-bas sur un champ de
 bataille ?... Pouvez-vous me rendre la raison de sa
 mère, ma pauvre femme qui est quasiment folle
 depuis ce temps-là ?... Ohé ! la Bouquaillesse !
 ohé !... viens donc la voir, afin de la reconnaître
 un jour si tu peux lui faire du mal... viens ! c'est la
 fille de celui qui t'a volé ton fils !

A peine le fermier, remontant au paroxysme de
 l'exaspération, venait-il de proférer ce sinistre ap-
 pel, qu'une fenêtre s'ouvrit dans un bâtiment
 voisin et qu'une femme apparut, décharnée, blême,
 les yeux démesurément ouverts, les vêtements en
 désordre et les cheveux au vent.

C'était la Bouquaillesse, c'était la folle. Les
 mots que venait de prononcer son mari étaient les
 seuls qu'elle pût comprendre. Elle étendit ses longs
 bras vers Thérèse, et, les poings crispés, la voix
 rauque et menaçante :

— La fille à Bridot ! s'écria-t-elle, Bridot ! l'as-
 sassin de mon pauvre Jean !... Oh ! je la tiens donc
 enfin ! Malheur ! malheur !

Tout en vociférant cette espèce d'anathème, la
 folle avait disparu, cherchant à sortir par la porte
 que, sans doute, elle trouva fermée, car on la vit
 reparaitre à la fenêtre, et, malgré la hauteur,
 s'exciter à descendre, à se précipiter, par un
 mouvement de va-et-vient qui la faisait ressem-
 bler à une bête fauve.

— Bouquaille, dit sévèrement Raymond, nous

quitterons votre maison dès ce soir; mais ce serait
 à l'instant même si vous n'alliez pas retenir votre
 femme. Hâtez-vous; je le veux !

Puis, offrant son bras à Thérèse :

— Mademoiselle, ma mère et moi nous vous
 demandons pardon. Permettez que j'aie l'honneur
 de vous reconduire.

Elle salua la comtesse et partit, accablée, mur-
 murant :

— Ah ! je suis maudite !

Par un mouvement involontaire, Raymond, n'o-
 sant encore la consoler avec des paroles, pressa
 affectueusement le bras que Thérèse appuyait sur
 le sien.

Vivement elle releva la tête; elle se tourna vers
 lui.

Leurs yeux se rencontrèrent.

Mais ce regard ne dura qu'un instant, Raymond
 reprit son attitude réservée; Thérèse hâta le pas.

Elle rejoignit presque aussitôt son cheval, se mit
 promptement en selle, et s'éloigna au grand trot.

En la voyant partir, si belle, si digne d'être
 aimée, si malheureuse, le jeune comte de Bussiè-
 res ne put se défendre de murmurer à demi-voix :

— Ah ! c'est dommage !

Ce mot, ce regret, parvint sans doute jusqu'à
 l'oreille de Thérèse, car elle étouffa un cri de
 désespoir, et, précipitant sa monture, disparut au
 galop.

poursuit une propagande belliqueuse et révolutionnaire ! »

» Que notre gouvernement fasse son profit de cette leçon et de cet avertissement, et surtout qu'il se persuade bien d'une chose, c'est qu'au premier danger, le peuple qu'il a endormi et trompé le rendra fatalement responsable. Et il doit bien savoir par expérience que le réveil du peuple est parfois terrible. »

Les Chambres ne sont pas convoquées ; le ministère persiste dans la violation de sa parole et de ses devoirs. Cela ne saurait nous surprendre.

La victoire du colonel Brionval, qui a poursuivi les Annamites pendant trois jours, a été plus importante qu'on ne l'avait dit tout d'abord. Le brave officier s'est emparé non-seulement d'Hai-Dzuong, mais de Phu-Binh, de 450 canons et d'une somme de 400,000 francs. Nous n'avons aucune perte à déplorer.

Ce succès de nos soldats n'enlève rien à la gravité de la situation, et l'échec de ces derniers jours ne prouve que trop l'insuffisance de nos forces au Tonkin.

La guerre est déclarée avec l'Annam, en dehors de la sanction du Parlement ; des négociations sont ouvertes, et tout cela se passe en dehors du contrôle des Chambres. Ce sont là des faits qui engagent au plus haut degré la responsabilité de M. Grévy et de ses ministres.

Les officiers du cabinet prétendent que le gouvernement a décidé qu'il tolérerait que les princes d'Orléans rendissent les derniers devoirs à leur parent, M. le comte de Chambord. De ce chef, on ne les inquiéterait aucunement ; mais si l'un des princes se permettait un acte quelconque de prétendant, les princes seraient immédiatement reconduits à la frontière en vertu d'un décret d'expulsion.

Dieu ! qu'ils sont aimables, ces ministres ! Quelle bonté ! Quelle gracieuse condescendance ! Comment ils daignent permettre à des citoyens français d'assister à l'enterrement de leur cousin ? On n'a jamais vu de ministres plus gracieux.

Nous pensons que M. le comte de Paris, particulièrement ému de la faveur qu'on lui accorde, tiendra à honneur de remercier les ministres de leur inappréciable bienveillance.

La Bataille a annoncé que les royalistes avaient fait imprimer 40,000 affiches proclamant Philippe VII successeur de Henri V. Paris dit que le fond de la nouvelle est vrai. « Les royalistes ont, en effet, fait composer et tirer 40,000 affiches en vue de l'avènement du nouveau prétendant. Seulement, ce n'est pas sous le nom de Philippe VII que ces affiches présentent le successeur de Henri V à l'amour de ses peuples, c'est sous le nom de Louis-Philippe II. »

Le National dit, de son côté, que, mardi matin, « les murs du 9^e arrondissement, notamment le quartier Vintimille, étaient

Elle ne se sentait pas encore en état de rentrer au château ; elle ne le voulait pas. Aussi, durant plus de deux heures, courut-elle au hasard par des chemins inconnus, avide de solitude et d'espace, s'efforçant, par la fatigue du corps, d'en arriver enfin à l'engourdissement de la pensée.

Comme elle traversait ainsi cet endroit écarté, sauvage, qui s'appelle l'étang du Mont-Saint-Jean, les broussailles s'écartèrent tout à coup, laissant voir pour un instant deux visages sinistres et haineux : celui de Bonami, celui d'Eustache Gorju, dit le Sanglier.

— C'est elle ! murmura l'ex-avoué ; regarde-la bien pour la reconnaître lorsqu'il le faudra.

— N'ayez crainte ! répondit le repris de justice ; mais hâtez-vous de me donner le signal. Ma vengeance est impatiente de saisir enfin sa proie !

Les branches se rapprochèrent, masquant de nouveau la bauge où le Sanglier complétait avec cette espèce de renard, son instigateur et son complice.

Thérèse n'avait rien vu de cette furtive apparition ; mais elle s'en fût peu soucieuse. Une seule chose l'inquiétait, l'épouvantait en ce moment : le trouble, le désespoir de son propre cœur.

Vers le soir, elle rentra enfin au château. Il y avait de la lumière au salon, des bruits de voix, de piano, d'éclats de rire.

Thérèse se dirigea du côté qui restait obscur,

couverts d'affiches signées Nicoulland et Berry, dans lesquelles ces deux réactionnaires invitaient les citoyens à se rallier à la monarchie sous le sceptre de Louis-Philippe II. » Ces affiches ont été aussitôt arrachées par des agents de police et des gardiens de la paix.

M. Labuze, l'homme à la circulaire, n'oublie pas sa famille.

Le 29 novembre 1882, M. Dubranle-Richefort, son beau-frère, était bombardé, sans titre aucun, percepteur de seconde classe, aux appointements de 6,400 fr.

Deux mois et demi plus tard, le 13 février 1883, M. Dubranle-Richefort obtenait de l'avancement et passait à Melun, avec remises de 8,700 fr.

Le 21 juin 1883, le même beau-frère de M. Labuze obtenait un nouvel avancement : il était nommé à la perception des Lilas (Seine), qui rapporte 13,000 fr. par an.

Ces trois nominations sont autant de violations de la loi, des règlements, de la justice, des droits acquis et de l'égalité dont fait parade la République.

Le conseil municipal de Saint-Etienne vient de décider la suppression des noms de saints donnés aux rues de la ville.

Si le conseil municipal de Saint-Etienne avait été logique, il eût commencé par supprimer le mot de saint qui figure dans le nom de la ville qu'il représente.

Et nous reverrions alors les beaux jours de la Révolution où Grenoble demandait à s'appeler *Grelibre*, où le marquis de Saint-Denis devenait M. Saint-Denis, puis le citoyen de Saint-Denis, le citoyen Saint-Denis, le citoyen Denis et finalement le citoyen Nis.

On télégraphie de Berlin, 29 août :

« L'article officieux de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* serait moins une menace à l'adresse de la France qu'une réponse à l'agitation anti-allemande signalée depuis quelque temps en Alsace-Lorraine.

« Les pouvoirs dictatoriaux du feld-marchal Manteuffel vont encore être étendus.

« Le message de l'Empereur, lu à l'ouverture de la session extraordinaire du Parlement allemand, ne concerne que le traité de commerce conclu entre l'Allemagne et l'Espagne ; il n'y est pas du tout question de la politique extérieure. »

Laïcisation.

Les journaux conservateurs ne sont pas les seuls qui se plaignent de la laïcisation des hôpitaux. Voici ce qu'un écrivain radical, M. Talmeyr, de l'*Intransigeant*, écrit, *documents en mains*, sur la vénalité épouvantable du personnel actuel des établissements hospitaliers :

« Le régime du pourboire, nous ne le savons tous que trop, sévit partout. Il pa-

vers une petite tourelle dont l'escalier communiquait également avec son appartement.

Sur son passage, Bob fit entendre tout à coup des aboiements de joie :

— Pauvre Bob ! dit la fille de basse-cour, vous l'emmenez d'ordinaire, mademoiselle, et vous l'avez oublié ce matin. Aussi, quel désespoir ! quelle colère !... Ça m'étonne que, pour vous rejoindre, il n'ait pas encore rompu sa chaîne.

Bob finit par la briser sans doute, car au moment même où Thérèse arrivait dans sa chambre, il se jeta sur elle à corps perdu, la couvrant de folles caresses, avec toutes sortes de cris joyeux et plaintifs.

Thérèse était à bout de ses forces ; elle éclata en sanglots.

— Ah ! Bob ! mon pauvre Bob ! tu es le seul être qui ne me méprise pas et qui m'aime !

— Ingrate ! dit sur le seuil la voix de Henriette.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

C'était pendant une averse. Un de nos avares voit subitement son parapluie accroché et déchiré par celui d'un passant.

Celui-ci s'arrête poliment :
— Je vous présente mes excuses, dit-il.
— Je n'en ai pas besoin, s'écrie l'Harpagon, en montrant la déchirure. Il me faut une réparation.

rait qu'il atteint son comble à la maison Dubois. On n'est admis dans cet hospice qu'en retour d'un loyer qui n'est jamais moins de cinq francs par jour. Ceci, c'est le règlement. En somme, la maison Dubois est l'hôpital des demi-pauvres. Si vous entrez là, c'est que vous jouissez au moins de cent cinquante francs de revenus par mois, qu'une personne charitable vous les fasse, ou que vous les possédiez par vous-même.

« Eh bien ! les plaintes qui nous parviennent se corroborent toutes sur un point : les infirmiers et les infirmières de la maison Dubois seraient féroces sur la question du pourboire. Ne sortant pas de là, que les malades ne sont pas des indigents, qu'ils ont quelque chose, on ne leur accorderait rien pour rien ; quand un poitrinaire voudrait voir une dernière fois le soleil avant de mourir, il devrait, pour qu'on voulût bien le mener jusqu'à la fenêtre, cracher ses rouges liards avec ce qui lui reste de sang.

« Une dame V... nous raconte la mort de sa mère, sous cet effrayant régime du pourboire :

« Ma pauvre mère a souffert le martyre ; les garde-malades ne la trouvaient pas assez riche. Quand je me plaignais, on me répondait : Mettez une garde de plus (3 fr. de plus par jour !). Ma mère avait besoin d'être soulevée et retournée ; elle était enflée de tout le corps... Une femme, certainement, ne pouvait pas la soulever toute seule, mais les infirmiers étaient là. Eh bien ! pour qu'un garçon consentît à se déranter, il fallait donner vingt-cinq centimes. Pour n'importe quel service, ma pauvre mère devait donner la même somme. Et cependant, nous payons déjà la maison assez cher ! »

« Ainsi, un malade n'est pas dans la misère, mais il la frise. Il réunit ses faibles économies, et vient frapper à la porte de Dubois. C'est cinq francs par jour. Jusquelà, très-bien. Mais, à peine entré, il s'aperçoit que ce qu'il paye ainsi, c'est l'enfer. Il étouffe et demande un verre d'eau ? Vingt-cinq centimes. Il a besoin d'air ? Vingt-cinq centimes. La tête lui brûle, une compresse le soulagerait ? Vingt-cinq centimes. Il souffre d'être couché sur le côté droit, et ne peut pas se retourner tout seul sur le côté gauche ? Vingt-cinq centimes !... Les infirmiers l'entendent bien gémir, les infirmières voient bien la face du malheureux se couvrir de sueur, ses yeux se dilater, ses lèvres pâlir, mais les premiers comme les seconds ne cessent d'être sourds, et ne commencent à ne plus être aveugles qu'au bruit des cinq sous sur la table de nuit, ou à quelque signe équivalent. Et on fait ainsi chanter le moribond ! »

C'est épouvantable, n'est-ce pas ? Et je répète que M. Talmeyr affirme ces faits, *preuves en mains* !

AU TONKIN.

Le ministre de la marine et des colonies vient de recevoir de M. le gouverneur de la Cochinchine le télégramme suivant :

« Saïgon, 29 août 1883.

« Château-Renault arrive avec Champeaux portant préliminaires traité de paix, signé 25 août, à Hué.

« Reconnaissance pleine et entière de notre protectorat sur Annam et Tonkin ; annexion définitive de province Diathuan à la Cochinchine.

« Occupation militaire permanente forts Thuanan et ligne Vingchud ; rappel immédiat de troupes annamites envoyées au Tonkin, dont garnisons remises, sur pied de paix.

« Ordre donné aux mandarins de reprendre leurs postes ; confirmation de nominations faites par autorités françaises.

« France se charge de chasser du Tonkin bandes connues sous nom « Pavillons Noirs » et assurer ainsi sécurité et liberté du commerce. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 août.

La Bourse est meilleure aujourd'hui, nos rentes sont en reprise à la nouvelle venue du Tonkin que la cour de Hué accepte des préliminaires de paix.

Le 3 0/0 clôture à 79.95, l'amortissable à 81.60, le 4 1/2 0/0 1883 à 108.70. L'on voit qu'il y a une véritable reprise.

Les établissements de crédit sont sans grand changement : la Banque de France ne varie pas, la Banque de Paris et des Pays-Bas demeure à 1,005.

Le Crédit Foncier est très-ferme. Les demandes se produisent au cours de 1,305 qui est déjà supérieur à ceux des dernières séances. Les Obligations Foncières Nouvelles sont recherchées à 350.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie sont fermes à 450.

Les chemins français sont sans grande variation : le Nord à 1,867.50, le Lyon à 1,412.50, l'Orléans à 1,300, le Midi à 1,155.

Le Suez s'élève à 2,427.50. Les recettes du 28 août se sont élevées à 260,000 fr. L'Egypte Unifiée est ferme aux environs de 359.

L'Italien 5 0/0 est à 90.70.

L'Espagne 4 0/0 extérieure est à 58 1/2.

La Banque des Pays-Autrichiens est stationnaire à 490.

La Banque des Pays-Hongrois est sans changement.

La Banque Ottomane cote 738.75.

Le Crédit Mobilier espagnol reprend de 265 à 270.

Les Chemins Autrichiens sont invariablement à 671.25, les Lombards sont toujours faibles à 322.

Le Nord de l'Espagne est à 496.25.

Le Madrid-Saragosse à 422.50.

Le Gaz est à 1,360, les Omnibus à 1,235, les Voitures sont faibles à 685.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Lundi prochain, jour des funérailles publiques qui auront lieu à Goritz, un service solennel sera célébré pour le repos de l'âme de M. le comte de Chambord, à onze heures du matin, en l'église Saint-Pierre de Saumur.

RECRUTEMENT. — CLASSE DE 1882.

Arrondissement de Saumur.

Dernier numéro compris dans la 1^{re} portion du contingent.

Doué.....	84
Gennes.....	43
Montreuil-Bellay.....	78
Vihiers.....	128
Saumur (N.-E.).....	71
Saumur (N.-O.).....	55
Saumur (Sud).....	113

Numéros affectés à l'armée de mer.

Doué, 1-5 ; — Gennes, 1 ; — Montreuil-Bellay, 2-5 ; — Vihiers, 6-9-10-14 ; — Saumur (N.-E.), 7-9 ; — Saumur (N.-O.), 1 ; — Saumur (Sud), 3-7-8.

NOTA. — Les jeunes gens qui voudront passer de l'armée de mer dans l'armée de terre, et réciproquement, adresseront au commandant du bureau de recrutement de leur subdivision une demande de permutation légalisée par le Maire. Ils mentionneront dans cette demande leurs nom et prénoms, leur numéro de tirage et le corps dans lequel ils désirent servir.

Ces demandes seront adressées le 4^e septembre ou plus tard, au commandant du bureau de recrutement.

ÉCOLE DE TIR

Du 3^e Bataillon du 70^e Régiment territorial d'infanterie à Saumur.

Par arrêté en date du 21 août 1883, M. le Préfet de Maine-et-Loire a autorisé la formation de la Société de l'École de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie dans la commune de Saumur.

Tous les sociétaires sont convoqués pour le mardi 4 septembre 1883, à 8 heures du soir, salle de la Justice de paix, à la mairie de Saumur, à l'effet de recevoir toutes instructions.

La première séance de tir est fixée au jeudi 6 septembre 1883, au champ de tir militaire de Terrefort. Le Tir commencera à huit heures et sera clos à onze heures du matin.

Les autres séances auront lieu les jours ci-après :

Dimanche 9 septembre, de 8 h. à 11 h. matin.
Dimanche 16 septembre, de 8 h. à 11 h. matin.
Dimanche 23 septembre, de 8 h. à 11 h. matin.
Dimanche 30 septembre, de 8 h. à 11 h. matin.
Dimanche 7 octobre, de 8 h. à 11 h. matin.
Dimanche 14 octobre, de 8 h. à 11 h. matin.
Dimanche 21 octobre, de 8 h. à 11 h. matin.

Aux séances des 6 et 9 septembre, seront tirées, par chacun des sociétaires, six balles de concours.

Il sera attribué aux deux meilleures séries :

Une Médaille de vermeil, avec Diplôme, offerte par le président ;
Une Médaille de bronze, avec Diplôme, offerte par la Société.
Un grand concours général aura lieu à une date qui sera indiquée ultérieurement.
Le Capitaine-président,
G. DOUSSAIN.

M. le ministre de l'intérieur vient de faire connaître aux préfets que les troupes prenant part aux grandes manœuvres d'automne pourront user du droit de réquisition dans les localités où elles séjourneront, soit pendant les routes, soit pendant la période des manœuvres.
Les maires sont priés de donner leur concours le plus empressé aux autorités militaires.

Le Conseil général de Maine-et-Loire a terminé mardi les travaux de la deuxième session de 1883. Hier, a eu lieu la clôture de cette session, après lecture du procès-verbal.
Dans la séance de mardi, sur la proposition unanime des membres de la troisième commission, le Conseil général a voté une médaille d'or à M. ALFRED BOUCHARD, pour le zèle, l'activité et l'intelligence dont il a fait preuve dans ses recherches sur le phylloxéra et dans les moyens de combattre ce fléau.

Il nous sera permis de joindre ici nos félicitations à celles du Conseil général à l'adresse de notre collaborateur.
De son côté, M. le préfet de Maine-et-Loire avait précédemment reconnu les titres de M. A. Bouchard à cette faveur spéciale en annonçant lui-même au Conseil général qu'il venait de prendre un arrêté nommant M. A. Bouchard *député départemental* pour le service du phylloxéra. — Cette double distinction, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, fait le plus grand honneur à notre collaborateur.

On vient de découvrir le phylloxéra sur le territoire des communes de Champigny-sur-veude et Lémeré, canton de Richelieu (Indre-et-Loire).
M. Dugué ira prochainement dans ces deux communes déterminer l'étendue des surfaces envahies.

M. Guibert, entrepreneur de travaux publics, 4^e lot de la ligne de Saumur, prévient qu'il peut occuper tous les ouvriers sans travail pour les terrassements à Vernantes, près Saumur.
On embauche tout de suite.
Les prix sont de 0 fr. 38 à 0 fr. 45 l'heure.

TROUPES EN TOURNÉE.

La *France Théâtrale* signale à ses correspondants la troupe de M. Raymond, dont le passage dans chaque ville est une véritable mystification.
Argentan et Mamers viennent de l'apprendre à leurs dépens.

Par contre, la *France Théâtrale* nous annonce que la troupe de M. Arène obtient sur tout son passage un succès immense avec *Michel Strogoff*.

Grâce aux indications du journal officiel des théâtres en France, nous saurons désormais à quoi nous en tenir sur la valeur des troupes en tournée.

LE DROIT DE RÉPONSE.

La Cour de cassation vient de rendre un arrêt relatif à l'exercice du droit de réponse.

Il est bon de faire connaître les principes nets et précis qui se dégagent de cet intéressant arrêt. Beaucoup, en effet, dont le nom aura été seulement prononcé peut-être par hasard, croient pouvoir exercer ce droit d'une façon illimitée. Ils s'imaginent que la seule limite imposée à leur défense, ne réside que dans la quantité qui doit être égale à celle de l'attaque ; et qu'ils peuvent, dans cet espace que leur accorde la loi, se livrer à toutes sortes de divagations ou même d'injures.

L'arrêt de la Cour en décide tout autrement. En voici la substance :

« I. Si la personne nommée ou désignée dans un article de journal a le droit d'y répondre et d'exiger l'insertion de la réponse,

dit la chambre criminelle, c'est à la condition que cette réponse ne contiendra rien de contraire aux lois et aux mœurs, ni à l'honneur ou à la considération du journaliste. Ce droit est limité aux besoins d'une légitime défense.

» II. Aucune disposition de la loi du 29 juillet 1881 n'autorise le journaliste auquel on demande l'insertion d'une réponse à diviser et à scinder cette réponse, et à n'insérer qu'une partie en refusant d'insérer une autre ; ce journaliste a donc pu refuser l'insertion totale d'une réponse en se fondant sur ce que, bien qu'une partie fût une réponse légitime à l'article publié, une autre partie contenait des expressions offensantes pour l'honneur et la considération du journaliste.

» Et, en l'absence d'offres de division de la part de celui qui répond, les tribunaux n'ont pas le droit de faire d'office cette distinction et d'ordonner l'insertion de telle partie et de refuser telle autre.

» III. Quelque laconique que soit un arrêt sur la partie de la réponse qui motive le refus d'insertion, il est suffisamment motivé lorsqu'il se réfère, sans les rappeler, à la partie finale qui contient les expressions offensantes pour le journaliste. D'ailleurs, la Cour de cassation, ayant sous les yeux la réponse dont l'insertion est refusée, peut exercer son légitime contrôle.

FRAUDES ET FALSIFICATIONS.

Au nombre des progrès dont s'enorgueillit notre siècle, il en est un qu'on ne saurait trop souvent signaler, c'est celui qui, par d'habiles simulations, falsifie les substances alimentaires.

La chimie tire des corps gras un produit qui s'appelle la margarine.

La margarine remplace le beurre, — à la rigueur ; il est même des gens qui la préfèrent au beurre ; tous les goûts sont dans la nature ; mais ceux qui n'aiment pas ce produit ne sont nullement assurés de n'en pas manger, car l'on est arrivé à faire des mélanges parfaitement trompeurs.

Les intéressés demandent que la margarine soit vendue comme margarine et non comme beurre.

L'agitation est très-ardente dans les centres beurriers.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, et qui est député de Rennes, — pays réputé pour son beurre, — a cru devoir appeler sur ce point l'attention particulière de son collègue de l'agriculture.

M. Méline, de son côté, a prié le ministre des affaires étrangères de le renseigner sur les mesures qui avaient été prises aux Etats-Unis en vue de prévenir ou de réprimer les fraudes de ce genre.

Or, il paraît que les mesures dont il s'agit sont applicables seulement, par acte législatif spécial, à l'Etat de Colombie ; et elles consisteraient en une amende de 500 francs édictée contre tout commerçant ayant livré de la margarine ou du beurre margariné sans en avoir prévenu l'acheteur par une indication apposée sur l'enveloppe du produit.

Notre représentant aux Etats-Unis, qui a transmis ce renseignement, ajoute que la mesure est restée inefficace, vu le bénéfice que procure la fraude.

M. le ministre de l'agriculture a dès lors saisi de la question son collègue de la justice.

Après avoir exposé l'intérêt qui s'attache, pour notre commerce d'exportation, à réprimer les fraudes signalées, il a prié M. Martin-Feuillée de prendre, à ce sujet, l'avis des parquets de la région normande et bretonne.

Ceux-ci ont émis l'opinion qu'il est inutile de recourir à une législation spéciale tant que la science n'aura pas découvert un moyen facile et rapide de constater l'introduction dans les beurres de matière servant à les falsifier.

En conséquence, M. Méline a chargé les professeurs de l'Institut agronomique d'une part, et la Faculté des sciences de Caen, d'autre part, d'étudier ce point particulier de la question.

De son côté, la Société d'Encouragement à l'Industrie a fondé un prix de 3,000 fr. en faveur de la personne qui aura découvert le procédé recherché.

Jusqu'à ce jour, les études faites n'ont donné aucun résultat.

M. le ministre de l'agriculture a donné à son collègue de l'intérieur l'assurance que son administration ne perd pas de vue la

solution de ce problème. Il sera soumis à la Société nationale d'agriculture dans une de ses prochaines séances.

On écrit d'Aubigné, arrondissement de La Flèche, à la Sarthe, en date du 26 août :

« L'usine de Varenne a été assiégée pendant trois nuits par une véritable armée de papillons.

« L'avant-garde est arrivée dans la soirée du 23 et a envahi toutes les rues du village. Autour de l'usine qui était en pleine activité et dont toutes les fenêtres laissaient passer des flots de lumière, les papillons se comptaient par milliers. Au matin, ils ont disparu, laissant de nombreux cadavres sur le terrain.

« Le 24 et le 25, dans la soirée, et pendant la nuit, les papillons sont revenus.

« Pendant ces trois jours, il a été impossible d'ouvrir les fenêtres dans le village dès que les lumières étaient allumées.

« Plusieurs habitants s'amusaient à placer des lampes dans les rues. Elles disparaissaient bientôt au milieu de véritables nuées de papillons.

« Le lendemain matin, on ramassait les cadavres et on en emplissait des boisseaux. »

C'EST ELLE, valse.

On lit dans le *Périgord* :

« Un de nos confrères et ami, M. FÉLIX PETIT, administrateur du *Petit Courrier*, d'Angers (Maine-et-Loire), élève d'un de nos plus illustres harmonistes, vient de composer une valse intitulée *C'est elle*, qu'il a fait éditer chez M^{me} veuve Chabal, au Palais-Royal, à Paris.

« Nous avons été récemment favorisé d'une audition de ce délicieux morceau, très-apprécié, non-seulement à Angers, où il est devenu populaire, mais à Rennes, où le chef de musique du 41^e l'a orchestré et fait exécuter avec un succès marqué, par sa musique. Dans maintes autres villes, les auditions n'ont pas été moins goûtées.

« Il en sera de même à Périgueux où la valse de M. Petit sera bientôt sur les pianos de tous nos dilettantes. »

LA FÊTE DES JARDINIERS.

Vous tous qui, du matin au soir, tenez une bêche en main, et d'un bout de l'année à l'autre fleurissez nos parterres, en arrachez les mauvaises herbes et les ornez avec tant d'art ; vous, enfin, qu'on appelle du nom charmant de jardiniers, laissez là bêches et rateaux, arrosoirs et graines potagères : aujourd'hui l'on chôme et l'on s'amuse ; c'est la fête de votre céleste patron ; criez tous : Vive la Saint-Fiacre !

Ah ! chers décorateurs de nos jardins, vous êtes - vous demandé, quelquefois, quelle était la bonne fée qui vous avait inspiré au moment de choisir un état de vie ; par quel hasard vous aviez préféré cette occupation à toute autre, quelle clarté d'en haut avait tout à coup lui à vos yeux, pour vous montrer la voie la plus douce et aussi la plus... fleurie, car, n'en doutez pas, la vôtre est tout cela !

Il y a de par le monde mille métiers : les uns n'ont en vue que l'existence matérielle de l'homme, soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur ; les autres, d'un caractère déjà plus relevé, sont dits professions de luxe et prospèrent quand tout va normalement. Quant à vous, jardiniers, mes amis, n'êtes-vous pas au-dessus des commotions humaines ; que la paix étende ses rameaux féconds sur le globe, ou que le fléau de la guerre dissémine les nations faites pour s'aimer, votre rôle n'en est point amoindri ; vous vivez toujours parmi les fleurs, et l'odeur de la poudre n'arrive pas jusqu'aux délicieux parfums au milieu desquels vous coulez d'heureux jours. Savez-vous pourquoi ? — C'est que l'homme, malgré sa science dont il tire tant de vanité, n'a aucune action sur votre œuvre. Il perce des montagnes et ne saurait en édifier de réelles, là où il n'en existe point ; il remue la terre de mille façons, mais ne la crée pas ; il a trouvé le moyen de transmettre sa pensée aux extrémités du monde, et n'a jamais su faire un brin d'herbe. Votre action est donc bien en dehors de l'homme, elle remonte jusqu'à Dieu !

Levés avec l'aube, vous avez, du printemps à l'automne, le magnifique spectacle que bien peu d'entre nous connaissent : un lever de soleil.

La graine tombe de vos mains sur le sol humide, et, quelques jours plus tard, vous apercevez déjà le premier travail de la nature : une racine presque imperceptible sort

de terre, puis grandit, puis se développe, et, attentifs à cette ravissante métamorphose, vous en suivez toutes les phases avec une véritable émotion ; des insectes s'approchent-ils près du frais bouton qui va éclore, vite vous les chassez ; la limace rampante essaye-t-elle de s'attacher à une tige flexible, vous l'écrasez sans pitié ; tout doit céder le pas à la fleur : le bon jardinier ne connaît pas d'autre consigne.

La voilà donc dans son plein épanouissement, cette fleur aimée. Ses vives couleurs font l'admiration de la foule, et ses nuances si délicates l'étonnement des connaisseurs ; vingt fois dans la journée, vous trouvez le moyen de passer devant elle et de la regarder avec complaisance, comme une mère regarde son enfant, l'être adoré qui lui a coûté tant de soins et de veilles.

Est-ce à dire que les jours du jardinier sont sans nuages ? Oh ! non, tout ce qui est humain est sujet à souffrance, et, plus qu'un autre, le vrai fleuriste, celui qui a fait de son travail un art, ressent parfois de bien vives alarmes et de cuisantes douleurs.

Voir naître et grandir la fleur, c'est toute joie ; mais la voir mourir !...

Il en est des fleurs comme des hommes, les unes meurent de vieillesse, les autres de mort violente, victimes du sécateur inconscient ou d'une main impitoyable, et celles-là sont les plus jeunes, les plus belles. Puis, quand l'hirondelle a fui nos climats, quand les jours sont sans soleil et les nuits brumeuses, quand les rafales du vent du nord balayent tout sur leur passage, les fleurs s'inclinent tristement alors sous la pression de l'ouragan, leurs pétales à demi-déchirés sont arrachés de la tige maternelle et tournent un instant dans l'air avant de tomber mortes sur le grand chemin. C'est l'hiver qui sévit déjà pour les plantes comme pour les hommes ; c'est l'heure néfaste pour le jardinier.

Mais à quoi bon ces tristes pensées ; aujourd'hui tout est liesse et bonheur. Il y a des contrées où la Saint-Fiacre donne lieu à de véritables réjouissances publiques ; on rit, on boit, on chante, on danse ; c'est le triomphe des œillets et des roses.

Faites donc de même, réjouissez-vous, jardiniers français ; notre Flore est riche et vos travaux estimés ; grâce à vous, la chambrette de l'ouvrière, comme la serre du château voisin, présente le plus agréable coup d'œil ; par vos labeurs, vous charmez les yeux et rassérénez les cœurs.

Travaillez toujours et que votre moisson soit abondante ; il y a tant de vilaines choses à dérober à notre vue, dans les jours troublés où nous vivons, qu'on ne saurait trop les couvrir de fleurs. Continuez votre œuvre, les hommes applaudissent à vos efforts et Dieu bénit vos travaux.

SOPHRONYME LOUDIER.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Le pavillon d'honneur de la commission française à l'exposition d'Amsterdam, par R. Bryon. — « Le peseur d'or », de Rembrandt, par Ch. Frank. — *Petit Bob* : Bob et maman, par Gyp. — Les troubles d'Espagne, par X. Dachsères. — Courrier du Palais, par M^{me} Guérin. — *Le Bien-aller*, tableau de M. le comte A. de Clermont-Gallerande. — A travers le Maroc, par H. Vernoy. — *Le Cacique*, journal d'un marin, par Henri Rivière (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Une rue de Barcelone, par R. Bryon. — Echecs.

GRAVURES : Exposition internationale d'Amsterdam : le pavillon d'honneur de la commission française. — Beaux-arts : *Le peseur d'or*, d'après l'œuvre de Rembrandt. — Croquis équestres : une promenade au bois. — Les événements d'Espagne : Les insurgés de Barcelone attaqués par les troupes alphonsistes : exécution des sous-officiers révoltés de San-Domingo. — Salon de 1883 : *Le Bien-aller*, tableau de M. A. de Clermont-Gallerande. — A travers le Maroc : Un pont sur le Tessif, palais du gouverneur des Beni-Meskis. — Beaux-arts : *Un marché aux bestiaux*, à Rome, tableau de M. Poingdestre. — Espagne : Une rue de Barcelone. — Rébus.

Abonnements : un an, 21 fr. ; six mois, 11 fr. »
trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris
« obtiennent mille guérisons par an, à terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 AOUT 1885.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède	
3 % amortissable	80	79 55	Est	740	742 50	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 %	455	50
4 1/2 %	81	81 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1410	1410	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	514	Est	356	360
4 1/2 % (nouveau)	111	111 30	Midi	1165	1165	1865, 4 %	519	518	Midi	358	358 75
Obligations du Trésor	108	108 40	Nord	1865	1865	1869, 3 %	400	400	Nord	364	364 50
Obligations du Trésor nouvelles	505	504	Orléans	1305	1292 50	1871, 3 %	392	391	Orléans	357	359 25
Bons de liq. départementaux	522	520	Ouest	798	795	1875, 4 %	511	511 50	Ouest	359	359
Banque de France	5445	5440	Compagnie parisienne du Gaz	1365	1362 50	1876, 4 %	511	511 50	Paris-Lyon-Méditerranée	365	363
Comptoir d'escompte	990	995	Canal de Suez	2420	2405	Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	236	Paris-Bourbonnais	359	360
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1298	1290	C. gén. Transatlantique	505	505	Bons de liquid. Ville de Paris	525	525	Canal de Suez	573	573 50
Crédit de France	21	21				Obligations communales 1870	456	457			
Crédit mobilier	355	353 75									

Études de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, et de M. PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
D'UNE MAISON
D'HABITATION
Avec Dépendances,

Sise à Montreuil-Bellay, rue des Halles,
Dépendant de la faillite du sieur Eugène Marsault, épiciers et plâtriers à Montreuil-Bellay.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M. PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame, en la salle de la Mairie de Montreuil-Bellay, le dimanche vingt-trois septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :
Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré,
Aux requête, poursuite et diligence de M. Gustave-Philippe Doussain, expert-comptable, demeurant à Saumur,

Agissant au nom et comme syndic de la faillite du sieur Eugène Marsault, épiciers et plâtriers à Montreuil-Bellay,
Ayant pour avoué M. V. LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, n° 12,
Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M. PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION.
Une maison, située ville de Montreuil-Bellay, rue des Halles, comprenant un vestibule, une cuisine et une décharge de cuisine à droite de ce vestibule, deux chambres dont une à cheminée et un petit cabinet à gauche dudit vestibule, grenier au-dessus, citerne, cellier avec grenier au-dessus, un petit hangar au fond de

la cour, lieux d'aisances dont la fosse est commune avec la maison des représentants de M. et M^{me} Peltier, cave sous ladite maison.
Le tout en un seul tenant, joignant au nord M^{me} de Saint-Martin, au levant la rue des Halles, au midi et au couchant maison et jardin des représentants de M. et M^{me} Peltier, murs mitoyens entre.

MISE A PRIX.
L'immeuble dont la désignation précède sera mis en vente, aux enchères publiques, sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs, ci..... 2.500

S'adresser, pour tous renseignements :

- 1° A M. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, poursuivant la vente ;
- 2° A M. PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le trente août mil huit cent quatre-vingt-trois.

V. LE RAY.
Enregistré à Saumur, le août mil huit cent quatre-vingt-trois, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON
Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,
Actuellement occupée par MM. Fauillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ;
Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 42. (316)

Étude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 9 septembre 1883, à midi, dans une maison située à la Moudinière, commune de Montreuil-Bellay, où est décédé M. Parfait-Jacques Renard, et à la requête de sa veuve et de ses héritiers, autorisés à faire procéder à cette vente sans attribution de qualité, il sera, par le ministère de M. Hacaault, notaire à Montreuil-Bellay, procédé à la vente aux enchères publiques de divers meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession dudit sieur Renard.

On vendra notamment :
Tables, chaises, huches, coffres, bassets, buffets, armoires, trois lits complets, divers outils de tonnelier, linge de corps et de ménage, bois de chauffage et de travail, vieilles futailles, pendules, vaisselle, batterie de cuisine et autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent. (363)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON

Située rue d'Orléans,
Occupée par M. MARAIS, marchand tapissier.
S'adresser à M^{me} veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (336)

A CÉDER
UNE MAISON DE GROS

Située à Saumur et en pleine prospérité, n'ayant aucun concurrent à 15 lieues environ.
Le vendeur pourra rester attaché à la maison aussi longtemps que l'acquéreur le désirera pour la mise au courant des affaires.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN BON CHIEN D'ARRÊT

Très-bien dressé,
Âgé de deux ans et demi.
S'adresser à M. HUBERT, garde-particulier, à Milly. (342)

A VENDRE
MAGNIFIQUE CHIEN DE GARDE
Race Montagne.
S'adresser au bureau du journal.

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.
S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (557)

CHASSE.
La chasse est interdite sur les propriétés de M. Pottier, sises communes d'Allonnes, Neuillé et Vivy.

UN MÉNAGE demande une place, pour la Saint-Michel ou la Toussaint, le mari comme cocher, jardinier ou valet de chambre, la femme comme couturière ou femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

M. CAILLEAU, notaire à Lons, gué, demande un premier Clerc capable.

En cours de publication
DANS LE
JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Qui paraît tous les Dimanches :
LA FILLE DU MEURTRIER
Par XAVIER DE MONTÉPIN.
L'ESCLANDRE
Roman parisien,
Par LÉOPOLD STAPLEAUX.

10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^e
Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :
Départements : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50. — 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 50 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.
Nota. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

GRANDS MAGASINS
DE
l'Épicerie Moderne
Rue et Place du Marché-Noir.
L. ALLORY
SAUMUR.

ÉTUDE DE LA RELIGION
PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS
Par M. l'abbé MÉRIT,
Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.
En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DEZE, libraire, rue Saint-Jean.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Billet 1 Franc **LOTÉRIE de l'EXPOSITION d'AMSTERDAM** **Billet 1 Franc**
AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 1^{er} AVRIL 1883, N° 10
8,000,000 de BILLETS FORMANT 30 SÉRIES de 200,000 BILLETS chacune
Cette Loterie donne en Lots :
LA MOITIÉ DE SON CAPITAL
Six Gros Lots
1 Gros Lot d'une valeur de 200,000^f
2 Gros Lots d'une valeur de 100,000^f 200,000^f
1 Gros Lot d'une valeur de 50,000^f
2 Gros Lots d'une valeur de 25,000^f 50,000^f
6 Gros Lots Reporté... 500,000^f
6 Lots Reporté... 500,000^f
30 Lots d'une valeur de 10,000^f 300,000^f
60 Lots d'une valeur de 5,000^f 300,000^f
30 Lots d'une valeur de 4,000^f 120,000^f
30 Lots d'une valeur de 3,000^f 90,000^f
60 Lots d'une valeur de 2,000^f 120,000^f
216 Lots Reporté... 1.430.000^f
216 Lots Reporté... 1.430.000^f
360 Lots d'une valeur de 1,000^f 360,000^f
900 Lots d'une valeur de 500^f 450,000^f
1740 Lots d'une valeur de 200^f 348,000^f
3490 Lots d'une valeur de 100^f 349,000^f
1260 Lots d'une valeur de 50^f 63,000^f
7,966 Lots Valeur 3,000,000^f
Il y a SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX LOTS d'une Valeur de TROIS MILLIONS
TIRAGE A LA CLOTURE DE L'EXPOSITION
LES 30 SÉRIES en dehors des Lots qui leur sont affectés CONCOURRONT au TIRAGE DES SIX GROS LOTS dans tous les Bureaux de Tabac, chez les Libraires et Marchands de Journaux, et dans les Gares de Chemins de fer. S'adresser Espèces, Chèques ou Mandats à M. BASSET, 8, Rue Montesquieu, PARIS.
VENTE AU DÉTAIL : On demande des Correspondants dans toutes les Villes de France.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18
Certifié par l'imprimeur soussigné.